

Réunion du Conseil Municipal du 9 juin 2020

Le neuf du mois de juin deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : GUILLARME Christophe, PALMIER Mireille, MARTINON Fabien, BLANCHARD Nathalie, adjoints, BAYARD Joëlle, BORDET Gérard, DUBOIS Dominique, FAJWISIEWICZ Olivier, ETAIX Fabienne, BEFORT David, GRANGE Lorène, SESSIECQ Philippe, CHIRAT Michelle, Christophe GERARD (arrivé pour la délibération 2006006).

Absent excusé : Edouard PONCET

Secrétaire de séance : Joëlle BAYARD

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – Délibération 2006001

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe les règles de déroulement des réunions du conseil municipal et des différentes commissions.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

TAUX TAXES DIRECTES LOCALES – Délibération 2006002

Vu le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants,

Vu le budget principal 2020,

Vu les baisses des dotations de l'Etat et la baisse des fonds de concours de la Communauté de Communes,

Considérant la compensation de l'Etat de la taxe d'habitation qui sera bloquée sur la base de l'année 2017,

Considérant la dépense prévisionnelle pour faire face à l'augmentation des effectifs à la cantine, garderie et classes maternelles,

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements,

Après avoir présenté des simulations montrant l'impact limité de cette hausse sur la somme due au titre de la taxe foncière, Monsieur le Maire propose pour 2020 les taux d'impositions suivants :

TAXES	BASES 2020	Taux 2020
FB	1 790 000	7.19 %
FNB	80 000	16.62 %

Il précise que malgré cette augmentation, les taux de la commune restent dans les plus bas du département de la Loire.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL - BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET RESTAURANT

Après présentation des différents chapitres, Monsieur le Maire propose d'adopter les trois budgets qui s'équilibrent pour les montants suivants :

- Principal : 2 202 847 €
 - Fonctionnement : 1 176 548 €
 - Investissement : 1 026 299 €

- Assainissement : 348 273 €
 - Fonctionnement : 130 716 €
 - Investissement : 217 557 €

- Commerce : 129 643 €
 - Fonctionnement : 13 600 €
 - Investissement : 116 043 €

Décision du conseil municipal pour les trois budgets :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

FONDS DE CONCOURS – Délibération 2006003

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes avait mis en place un pacte fiscal institutionnalisant le versement d'un fonds de concours aux communes en contrepartie d'une hausse de la fiscalité. Ce pacte prendra fin en 2021. Il propose au conseil municipal de solliciter le versement du fonds de concours 2020, d'un montant de 13 800 € sur les travaux de construction de la salle des associations.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

PRIME POUR LES AGENTS AYANT ASSURE LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC – Délibération 2006004

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents de la fonction publique territoriale qui sont restés mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Considérant que certains agents ont assuré la continuité du service public et remplacé le personnel absent,

Monsieur le Maire propose de mettre en place cette prime exceptionnelle. Conformément au décret, le montant perçu pour chaque agent sera fixé par arrêté individuel.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

ADMISSION EN NON-VALEUR – Délibération 2006005

Monsieur le Maire présente les états des produits transmis par le comptable, d'un montant de 1050.50 €, à admettre en créances irrécouvrables. Les poursuites pratiquées s'étant révélées vaines, il propose l'allocation en non-valeur des créances énoncées.

Décision du conseil municipal :

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

FONDS AIDE COVID-19

Une convention a été signée avec la Région et la Communauté de Communes afin de proposer une aide aux petites entreprises de centre bourg, avec point de vente, ayant perdu du chiffre d'affaires. Cette convention proposée par la Région doit être revue juridiquement afin de respecter les principes de l'article L 1511-2 du code général des collectivités territoriales. Délibération reportée.

Arrivée de Christophe GERARD à 21h50

LOCATION BROYEUR A VEGETAUX – Délibération 2006006

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition d'un broyeur à végétaux au tarif de 100 € la journée.

Décision du conseil municipal :

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Les 3 personnes tirées au sort pour l'établissement de la liste préparatoire de l'année 2021 sont :

- BONHOMME Séverine
- GATTUSO Jean-Pierre
- CREPIAT Dominique

QUESTIONS DIVERSES :

Christophe Guillaume

- **Réfection de la voirie de la rue des Boutières et une petite partie de la rue du Palais :**
Nous sommes dans l'attente d'une estimation. Les travaux pourraient débuter en juillet.

Mireille Palmier :

- **Ecole numérique :** Dossier à présenter à l'académie avant le 15 juin – Montant des devis aux alentours de 14 000 € TTC (12 tablettes, 1 serveur NAS, 8 ordinateurs portables, 1 PC, 1 écran, 1 vidéoprojecteur, 1 écran interactif...)
- **Convention de partenariat Plan « Bibliothèques d'école »**
Le ministère de l'Education propose le versement d'une subvention de 1500 € permettant l'achat de livres pour constituer une bibliothèque. Le Directeur de l'école gèrera l'achat des ouvrages, une convention sera signée avec l'Inspecteur de l'Académie.

Christophe Guillaume

- **Collecte OM lotissement « La terre des perdrix » :** proposition de collecte dans le lotissement pour éviter l'accumulation de bacs rue du Palais.
- **Modification des horaires d'ouverture de la mairie :** à partir du 1^{er} septembre, le secrétariat sera ouvert le samedi matin uniquement en semaines impaires. L'ouverture des autres jours de la semaine reste inchangée.

- **Economie** : Monsieur le Maire donne quelques informations sur des commerces du village
- **Subventions 2020 aux associations** : remerciements de la part de plusieurs associations
- **Fleurissement** : Les membres de la commissions fleurissement, avec l'aide de Romain LACHAND, ont effectué des plantations dans le massif du jeu de boules (parking de la salle des associations).
- **Marché bio** : Des contacts sont pris pour mettre en place un marché de producteurs le mercredi en fin d'après-midi.

TOUR DE TABLE :

- **Fabien Martinon** :
Urbanisme : Mise en place d'une vérification des travaux réalisés pour les permis de construire, permis d'aménager et déclarations préalables, raccordements eaux usées et eaux pluviales. Il sera effectué à la suite du dépôt en mairie de la déclaration attestant l'achèvement des travaux. Un mot expliquant cette vérification sera joint à l'arrêté et remis au pétitionnaire.

Réunions avec les Présidents des associations le 7 juillet
- **Nathalie Blanchard** : accident rue du Palais
- **Mireille Palmier** : Réunion du conseil d'école le 25 juin à 18 heures - Réunion de la commission école le 18 juin.
Rentrée 2020 : Marine Côte a déposé sa candidature pour un contrat d'apprentissage (CAP petite enfance) : proposition à étudier – Augmentation de l'effectif scolaire pour la rentrée 2020, le Directeur a demandé un moyen supplémentaire à l'Inspecteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures
La date du prochain conseil sera fixée ultérieurement.